



DÉPARTEMENT DES YVELINES  
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
078-217806405-20250924-1172861-DE  
Reçu en préfecture le 02/10/2025  
Publié le : 02/10/2025

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le dix-huit septembre, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Pascal Thévenot, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**Quorum : 18**

**Présents : 25**

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, Mme Elodie Simoes, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétret-Racca, M. Marouen Touibi, Mme Christine Decool, Mme Claudine Queyrie, M. Denis Corman, Mme Josette Marchais, M. Jean-Pierre Lefèvre, M. Pierre-François Brisabois, M. Hugues Orsolin, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

**Ont donné procuration : 9**

M. Pierre Testu à M. Bruno Drevon, Mme Nathalie Normand à Mme Christiane Lasconjarias, Mme Valérie Sidot-Courtois à M. Denis Corman, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, M. Bruno Larbaneix à M. Michel Bucheton, M. Arnaud Bertrand à M. Olivier Poneau, M. Michaël Janot à Mme Solange Pétret-Racca, M. Franck Thiébaux à Mme Christine Decool, M. Philippe Ferret à M. Pierre-François Brisabois.

**Absent non représenté : 1**

M. Amroze Adjuward.

**Secrétaire de séance : Mme Johanne Ledanseur.**

---

#### Délibération n° DEL-25-09-24-15

**Objet :** Requalification du quartier du Mail - Missions de contrôleur technique (CT), de Coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS), et d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) - Lancement d'appels d'offres ouverts

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Délibération n° DEL-25-09-24-15

*Objet : Requalification du quartier du Mail - Missions de contrôleur technique (CT), de Coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS), et d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) - Lancement d'appels d'offres ouverts*

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande publique, et notamment son article L. 2124-2,

VU le Code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles R. 125-17 et R.125-18,

VU le Code du travail et notamment ses articles L.4532-2 et L.4532-4,

VU le marché n° 2023-17 relatif à une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) notifié le 30 octobre 2023 à la société SAS AXP URBICUS, mandataire solidaire du groupement conjoint, composé des sociétés URBICUS ARCHITECTURE, EGIS CONSEIL, CONFLUENCES, LESTOUX ET ASSOCIES et TRAITCLAIR,

VU sa délibération n° DEL-25-09-24-14 du 24 septembre 2025, relative à la validation du programme de l'opération de requalification du Mail et au lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Ressources, réunie en séance le 15 septembre 2025,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Aménagement et Environnement, réunie en séance le 15 septembre 2025,

VU l'avis favorable, à la majorité, rendu par la commission Solidarités - Qualité de vie, réunie en séance le 15 septembre 2025,

CONSIDÉRANT que comme rappelé dans la délibération n° DEL-25-09-24-14 susvisée, la Commune a conclu un marché d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour l'opération d'aménagement urbain de requalification du Quartier du Mail. Ainsi, le marché n° 2023-17 a été notifié le 30 octobre 2023 à la société SAS AXP URBICUS, mandataire solidaire du groupement conjoint, composé des sociétés URBICUS ARCHITECTURE, EGIS CONSEIL, CONFLUENCES, LESTOUX ET ASSOCIES et TRAITCLAIR,

CONSIDÉRANT que des missions complémentaires d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage ont également fait l'objet de consultations dans le cadre de cette opération,

CONSIDÉRANT qu'afin de poursuivre la conception des éléments de programme, la Commune a lancé une procédure de dialogue compétitif pour retenir un maître d'œuvre pour la démolition de bâtiments avec infrastructures et la reconstruction d'un ensemble immobilier à vocation culturelle et commerciale avec un parking souterrain,

CONSIDÉRANT que pour mener à bien la réalisation de l'opération, la Commune doit pouvoir bénéficier, en complément de la maîtrise d'œuvre, de missions de contrôleur technique, de coordinateur sécurité et protection de la santé (CSPS) et d'ordonnancement, pilotage et coordination (OPC),

*Objet : Requalification du quartier du Mail - Missions de contrôleur technique (CT), de Coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS), et d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) - Lancement d'appels d'offres ouverts*

---

CONSIDÉRANT que la mission de contrôleur technique est obligatoire pour toutes les opérations de construction ayant pour objet, notamment, la réalisation d'établissements recevant du public, classés dans les 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> catégories et que le marché portera sur l'ensemble des constructions bâties de l'opération,

CONSIDÉRANT que le contrôle technique obligatoire porte sur la solidité des ouvrages de viabilité, de fondation, d'ossature, de clos et de couvert et des éléments d'équipement qui font indissociablement corps avec ces ouvrages, ainsi que sur les conditions de sécurité des personnes dans les constructions,

CONSIDÉRANT que le contrôleur technique intervient dès la phase de conception et sa mission portera sur le périmètre de la mission du dialogue compétitif de maîtrise d'œuvre afin de garantir la cohérence, la sécurité et la qualité technique du projet dans son ensemble, et permettre :

- d'assurer une approche intégrée et continue adaptée au caractère complexe de l'opération,
- de garantir la coordination optimale des prescriptions et contrôles sur l'ensemble du périmètre,
- de sécuriser l'ensemble des interventions grâce à un suivi permanent des risques techniques tout au long de l'opération,
- d'optimiser la gestion des interfaces et des interactions entre les différentes étapes et volets de l'opération,

CONSIDÉRANT que le montant du marché global et forfaitaire est estimé à 475 000 € HT et que la Commune souhaite lancer une procédure d'appel d'offres dans le cadre de la passation d'un marché permettant de choisir, après mise en concurrence, un prestataire pour réaliser la mission précitée,

CONSIDÉRANT que ledit marché prendra effet à compter de sa notification et sa durée correspond à celle prévisionnelle du démarrage des études APS de la maîtrise d'œuvre, jusqu'à la fin de réalisation des travaux, soit 8 ans estimés,

CONSIDÉRANT que la mission de Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé est obligatoire dès lors qu'au moins deux entreprises sont amenées à intervenir simultanément ou successivement sur un même chantier,

CONSIDÉRANT qu'un coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS) peut être désigné pour chacune des deux phases de conception et de réalisation ou pour l'ensemble de celles-ci,

CONSIDÉRANT que le CSPS a pour mission de prévenir les risques résultant des interventions simultanées ou successives des entreprises et de prévoir, lorsqu'elle s'impose, l'utilisation des moyens communs tels que les infrastructures, les moyens logistiques et les protections collectives,

*Objet : Requalification du quartier du Mail - Missions de contrôleur technique (CT), de Coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS), et d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) - Lancement d'appels d'offres ouverts*

---

CONSIDÉRANT que la mission transversale de CSPS et sa finalité permettront de préserver la cohérence, l'efficacité, la sécurité et la maîtrise globale sur l'ensemble de l'opération qui présente une complexité ; qu'elle nécessite une autorité et une vision globale sur tous les intervenants et toutes les phases de l'opération et permettra :

- d'assurer la continuité et la cohérence des mesures de prévention des risques professionnels à toutes les étapes dès la conception jusqu'à la réalisation et l'achèvement,
- de centraliser les moyens, les procédures et le suivi documentaire (plan général de coordination, registre journal, dossier d'intervention ultérieure, etc.),
- de garantir une approche globale de la prévention, adaptée à la nature évolutive des risques sur cette opération complexe de grande envergure,

CONSIDÉRANT que le montant du marché global et forfaitaire est estimé à 260 000 € HT et portera sur l'ensemble des constructions bâties et sur les aménagements d'espaces publics sous maîtrise d'ouvrage de la Commune,

CONSIDÉRANT que la Commune souhaite lancer une procédure d'appel d'offres dans le cadre de la passation d'un marché permettant de choisir, après mise en concurrence, un prestataire pour réaliser la mission précitée,

CONSIDÉRANT que ledit marché prendra effet à compter de sa notification, intervenant principalement en phase de réalisation des travaux, et que sa durée est estimée à 6 ans,

CONSIDÉRANT que la mission d'ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) a pour objet d'assurer l'organisation et le suivi au quotidien des entreprises en charge de l'exécution d'un ou plusieurs lots techniques, afin de respecter les délais du projet, qu'elle comprend l'établissement d'un planning prévisionnel permettant de bien gérer l'exécution des travaux et l'enchaînement des différents prestataires, ainsi que le pilotage et la coordination quotidienne des entreprises,

CONSIDÉRANT que, compte tenu de la nature de la mission d'OPC, qui doit garantir la continuité, la cohérence et l'efficacité de la coordination, l'unicité de la mission d'OPC est nécessaire pour assurer un ordonnancement, un pilotage et une coordination optimisés tout au long du projet, limiter les risques de rupture d'information et garantir la réactivité face aux aléas,

CONSIDÉRANT que le montant du marché global et forfaitaire est estimé à 960 000 € HT et portera sur l'ensemble des constructions bâties et sur les aménagements d'espaces publics sous maîtrise d'ouvrage de la Commune,

CONSIDÉRANT que la Commune souhaite lancer une procédure d'appel d'offres dans le cadre de la passation d'un marché permettant de choisir, après mise en concurrence, un prestataire pour réaliser la mission précitée,

*Objet : Requalification du quartier du Mail - Missions de contrôleur technique (CT), de Coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS), et d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) - Lancement d'appels d'offres ouverts*

---

CONSIDÉRANT que ledit marché prendra effet à compter de sa notification et qu'intervenant principalement en phase de réalisation des travaux, la mission débutera en phase ACT avant désignation des entreprises ; la durée du marché est ainsi estimée à 6 ans,

ENTENDU l'exposé de M. Pascal Thévenot, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à la majorité** (Pour : 31 voix – Contre : 3 voix, Hugues Orsolin, François Daviau, Franck Parissier).

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à lancer, pour le projet de démolition de bâtiments avec infrastructures et la reconstruction d'un ensemble immobilier à vocation culturelle et commerciale avec parking souterrain dans le cadre de l'opération de requalification du quartier du Mail, une procédure d'appel d'offres ouvert pour la passation d'un marché de contrôleur technique (CT).

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à lancer, pour les projets de démolition de bâtiments avec infrastructures et la reconstruction d'un ensemble immobilier à vocation culturelle et commerciale avec parking souterrain et d'aménagement des espaces publics, dans le cadre de l'opération de requalification du quartier du Mail, une procédure d'appel d'offres ouvert pour la passation :

- d'un marché de coordinateur sécurité et protection de la santé (CSPS),
- d'un marché portant sur une mission d'ordonnancement, pilotage et coordination (OPC).

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les marchés correspondants et tout document y afférent, avec les opérateurs économiques ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, désignés par la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

AUTORISE le Maire, ou son représentant à relancer la/les consultations, en procédure formalisée d'appels d'offres ou à procéder à une négociation sans publicité ni mise en concurrence, si l'un (les) des marchés est(ont) déclaré(s) infructueux par la Commission d'appel d'offres.

Fait et délibéré en séance le 24 septembre 2025.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*